



# GRUES DE PARC

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation



**FORMATION**



**Public :** Salariés de l'entreprise appelés à utiliser la grue de parc. Utilisateurs débutants



**Objectif :** Maîtriser l'utilisation de la grue en respectant les règles de sécurité pour le déplacement des treillis soudés.



**Durée :** 2 jours



**Nos moyens pédagogiques :**

- Vidéo projection
- Pratique sur la grue



**Programme de la formation :**

**Formation théorique :** 1 jour

- Réglementation et responsabilités pénales du conducteur
- Technologie et connaissance de la grue (câble de levage, dispositifs de sécurité...)
- Stabilité de la grue
- Règles de conduite et d'utilisation
- Opérations de prise de poste (vérifications journalières, courbe de charge, aide à la conduite...)
- Risques liés à l'utilisation
- Conditions atmosphériques
- Maîtrise de la manutention des treillis soudés
- Opérations de fin de poste

**Formation pratique :** 1 jour

- Opération de prise et de fin de poste
- Maîtrise de la conduite, suppression du ballant
- Élingage des treillis soudés



**Validation de la formation :**

Après examen si résultat favorable. Avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, en application de l'Article R233-13-19 du Code du Travail.

Validation théorique et pratique d'évaluation des compétences.

Remise d'un document sur la conduite de la grue.

Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail adaptée : gants, chaussures de sécurité et casque (selon contraintes imposées par l'entreprise).